Exco Hesio

4 Place du Champ de Foire
CS 80193
42313 ROANNE CEDEX
Tél. 04.77.44.83.70
exco.hesio@exco.fr
www.exco.fr

Jean-Michel BOSIO
Clément CHABOUD
Olivier COMTE
Jérôme LAMY
Sylvie MIVIERE
François-Régis VIGNON
Frédéric VILLARS
Haithem ZAIED

34 rue de Roanne
42510 BALBIGNY
Tél. 04 81 63 00 46
hesio.balbigny@exco.fr

50 rue de la République
69430 BEAUJEU
Tél. 04 74 04 88 27
hesio.beaujeu@exco.fr

11 place Baudinot
71120 CHAROLLES
Tél. 03 85 24 18 18
hesio.charolles@exco.fr

10 rue de Verdun
71170 CHAUFFAILLES
Tél. 03 85 26 10 51
hesio.chauffailles@exco.fr

2 rue des Charmes
71160 DIGOIN
Tél. 03 85 53 10 87
hesio.digoin@exco.fr

6 rue de la Genette
Zone industrielle
71800 LA CLAYETTE
Tél. 03 85 28 05 42
hesio.laclayette@exco.fr

18 chemin des Cuers
Bâtiment L'Anglais
69570 DARDILLY
Tél : 04 37 49 15 80
hesio.lyon@exco.fr

43 rue Louis Desrichard
BP 11102
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. 03 85 81 62 70
hesio.paray@exco.fr

LES PASTOURELLES

Association Crèche Halte-Garderie

Siège social : **9 rue Pasteur**

69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

SIRET : 950 393 405 00010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Exco Hesio

4 Place du Champ de Foire
CS 80193
42313 ROANNE CEDEX
Tél. 04.77.44.83.70
exco.hesio@exco.fr
www.exco.fr

Jean-Michel BOSIO
Clément CHABOUD
Olivier COMTE
Jérôme LAMY
Sylvie MIVIERE
François-Régis VIGNON
Frédéric VILLARS
Haithem ZAIED

LES PASTOURELLES

Association Crèche Halte-Garderie

Siège social : **9 rue Pasteur**

69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

SIRET : 950 393 405 00010

34 rue de Roanne
42510 BALBIGNY
Tél. 04 81 63 00 46
hesio.balbigny@exco.fr

50 rue de la République
69430 BEAUJEU
Tél. 04 74 04 88 27
hesio.beaujeu@exco.fr

11 place Baudinot
71120 CHAROLLES
Tél. 03 85 24 18 18
hesio.charolles@exco.fr

10 rue de Verdun
71170 CHAUFFAILLES
Tél. 03 85 26 10 51
hesio.chauffailles@exco.fr

2 rue des Charmes
71160 DIGOIN
Tél. 03 85 53 10 87
hesio.digoin@exco.fr

6 rue de la Genette
Zone industrielle
71800 LA CLAYETTE
Tél. 03 85 28 05 42
hesio.laclayette@exco.fr

18 chemin des Cuers
Bâtiment L'Anglais
69570 DARDILLY
Tél : 04 37 49 15 80
hesio.lyon@exco.fr

43 rue Louis Desrichard
BP 11102
71600 PARAY LE MONIAL
Tél. 03 85 81 62 70
hesio.paray@exco.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association LES PASTOURELLES Crèche Halte-Garderie** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROANNE, le 25 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
SAS EXCO HESIO



Frédéric VILLARS

Bilan Association

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	6 452	5 324	1 128	2 510
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	17 053	16 290	762	1 162
Autres immobilisations corporelles	43 025	40 407	2 618	4 191
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	160		160	160
ACTIF IMMOBILISE	**66 690**	**62 021**	**4 669**	**8 023**
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	5 770		5 770	5 596
Autres créances	280 840		280 840	241 907
Divers				
Disponibilités	94 950		94 950	103 648
ACTIF CIRCULANT	**381 559**		**381 559**	**351 152**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**448 249**	**62 021**	**386 228**	**359 174**

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 538 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL

Bilan Association

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Réserves réglementées	145 672	189 993
RESULTAT DE L'EXERCICE	**31 671**	**-44 321**
Subventions d'investissement	903	2 008
FONDS PROPRES	**178 246**	**147 680**
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	13 265	5 983
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**13 265**	**5 983**
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 599	20 622
Dettes fiscales et sociales	175 118	184 889
DETTES	**194 717**	**205 511**
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**386 228**	**359 174**

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 538 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL

Compte de résultat Association

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	967 679	78,47	896 729	78,78	70 950	7,91
Subventions d'exploitation	265 519	21,53	241 500	21,22	24 019	9,95
Reprises et Transferts de charge			52 169	4,58	-52 169	-100,00
Autres produits	8		4		4	87,90
Produits d'exploitation	**1 233 206**	**100,00**	**1 190 402**	**104,58**	**42 804**	**3,60**
Autres achats non stockés et charges externes	130 164	10,55	154 324	13,56	-24 160	-15,66
Impôts et taxes	58 584	4,75	55 677	4,89	2 906	5,22
Salaires et Traitements	797 003	64,63	765 310	67,24	31 693	4,14
Charges sociales	206 253	16,73	250 962	22,05	-44 708	-17,81
Amortissements et provisions	10 636	0,86	9 515	0,84	1 121	11,78
Autres charges	3		231	0,02	-228	-98,64
Charges d'exploitation	**1 202 643**	**97,52**	**1 236 019**	**108,59**	**-33 376**	**-2,70**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**30 563**	**2,48**	**-45 617**	**-4,01**	**76 180**	**-167,00**
Produits financiers	3		191	0,02	-188	-98,30
Résultat financier	**3**		**191**	**0,02**	**-188**	**-98,30**
RESULTAT COURANT	**30 566**	**2,48**	**-45 426**	**-3,99**	**75 992**	**-167,29**
Produits exceptionnels	1 105	0,09	1 105	0,10		
Résultat exceptionnel	**1 105**	**0,09**	**1 105**	**0,10**		
EXCEDENT OU DEFICIT	**31 671**	**2,57**	**-44 321**	**-3,89**	**75 992**	**-171,46**
Contribution volontaires en nature						
Prestations en nature	79 110		74 818		4 292	5,74
Dons en nature	2 741		2 744		-4	-0,14
Total des produits	**81 851**		**77 563**		**4 288**	**5,53**
Mise à disposition gratuite	79 110		74 818		4 292	5,74
Personnel bénévole	2 741		2 744		-4	-0,14
Total des charges	**81 851**		**77 563**		**4 288**	**5,53**

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 388 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL

Règles et méthodes comptables

LES PASTOURELLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 386 228 euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 31 671 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 23/02/2026 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 538 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 538 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Rémunération des dirigeants :
Par application de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, nous vous précisons qu'aucun membre du conseil d'administration n'est rémunéré par notre association.
La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

Changement de méthode comptable – première application du règlement ANC n°2022- 06 :

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société a appliqué pour la première fois les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le Plan Comptable Général.
Conformément aux dispositions transitoires prévues par ce règlement, ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective. En conséquence, les opérations et événements intervenus à compter de la date de première application sont comptabilisés selon les nouvelles règles, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs.
L'application de ce règlement n'a pas conduit à une modification des capitaux propres d'ouverture de l'exercice.
Les principaux changements concernent :
- Le résultat exceptionnel : À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique les nouvelles dispositions du règlement ANC n° 2022-06 relatives à la définition et à la présentation du résultat exceptionnel. Désormais, le résultat exceptionnel ne comprend que les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, dont la survenance est exceptionnelle au regard de l'activité normale de l'entité. Les éléments ne répondant pas à cette définition sont enregistrés dans le résultat d'exploitation ou le résultat financier, selon leur nature.
- La suppression de la technique du transfert de charges : Conformément au règlement ANC n° 2022-06, la technique du transfert de charges a été supprimée. En conséquence, les produits et charges sont désormais comptabilisés selon leur nature économique, sans compensation, et enregistrés dans les comptes de charges ou de produits appropriés. Les remboursements, refacturations ou indemnités perçues sont présentés en produits, sans utilisation de comptes de transfert de charges.

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 538 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 452			6 452
Immobilisations incorporelles	**6 452**			**6 452**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 053			17 053
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 030			6 030
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 995			36 995
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**60 078**			**60 078**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	160			160
Immobilisations financières	**160**			**160**
ACTIF IMMOBILISE	**66 690**			**66 690**

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 538 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 942	1 382		5 324
Immobilisations incorporelles	**3 942**	**1 382**		**5 324**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 891	400		16 290
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 030			6 030
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 804	1 573		34 377
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**54 725**	**1 972**		**56 698**
ACTIF IMMOBILISE	**58 667**	**3 354**		**62 021**

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 538 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 286 769 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	160		160
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 770	5 770	
Autres	280 840	280 840	
Charges constatées d'avance			
Total	**286 769**	**286 609**	**160**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Debit.cred..div produits a recevoir	280 840
Total	**280 840**

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 538 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	5 983	7 282			13 265
Total	**5 983**	**7 282**			**13 265**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		7 282			
Financières					
Exceptionnelles					

Indemnités de départ à la retraite :

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Catégorie ETAM :
- taux d'actualisation : 1%
- taux de croissance des salaires : 1%
- taux de rotation du personnel : 20% constant
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de taux de mortalité : (table réglementaire TG 05)

Catégorie Cadres
- taux d'actualisation : 1%
- taux de croissance des salaires : 1%
- taux de rotation du personnel : 1% constant
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de taux de mortalité : (table réglementaire TG 05)

Elle fait également l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance, dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Valeur de la part externalisée à la date de clôture : 47 568 euros

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 538 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL

Notes sur le bilan

- Montant de la cotisation IFC versée sur l'exercice : 929 euros

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 194 717 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 599	19 599		
Dettes fiscales et sociales	175 118	175 118		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**194 717**	**194 717**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs- factures non parvenues	8 007
Provision congés payés CC	47 013
Provision s/ salaire à payer CC	715
Prov. charges cp CC	19 804
Prov charges /salaires à payer CC	267
Taxe sur les salaires	8 998
Total	**84 804**

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 538 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL

Fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Réserves réglementées	189 993,03		44 320,92	145 672,11
Résultat de l'exercice	-44 320,92	31 671,35		31 671,35
Subventions d'investissement	2 008,15		1 105,41	902,74
Total fonds associatifs	**147 680,26**	**31 671,35**	**45 426,33**	**178 246,20**

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 538 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Subventions d'exploitation		4 999,96	260 519,00			265 518,96
Subventions d'investissement				1 105,41		1 105,41
						266 624,37

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 538 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL

Notes

Effectif

Effectif moyen du personnel : 27 personnes dont 2 apprentis.

Donations

Heures bénévolat :
228h de bénévolat ont été réalisés, valorisées au taux horaire du smic soit 2741€ sur l'année

Mise à disposition gratuite :
La mairie met à disposition de la crèche :
- Des fournitures de petit équipement pour 665.63€
- L'entretien du bâtiment pour 4 9710.16€
- La maintenance pour 4 694.96€
- Les frasi de télécommunication pour 86.76
- Les locaux ayants une valeur locative annuelle de 66 517.50€
- Du personnel pour un coût de 2 175€

Soit un total de 79 110€

Honoraires CAC

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 3 924€ sur l'exercice 2025

Voir rapport de l'expert comptable
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – SAS au capital de 1 094 220 Euros - 407 180 538 RCS ROANNE – APE 69.20Z
Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne - Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté – Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon-Riom
KRESTON INTERNATIONAL